



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Traitements et salaires

Question écrite n° 49222

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des journalistes. Ceux-ci s'inquiètent des conséquences de la suppression de l'abattement supplémentaire pour frais professionnels incluse dans la loi de finances pour 1997. A l'initiative du Gouvernement, l'article 88 de cette même loi a certes créé un fonds budgétaire dont la vocation est de compenser la hausse des impôts subie par certains journalistes, principalement les journalistes célibataires. Toutefois, les difficultés rencontrées lors de la négociation des modalités d'application de ce mécanisme de compensation renforcent le malaise de cette profession, particulièrement soucieuse de promouvoir une solution équitable notamment au bénéfice des jeunes journalistes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les pistes explorées par le Gouvernement afin de répondre au mieux aux préoccupations exprimées par les organisations représentatives des journalistes.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49222

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1140